COGEC "COMPTABILITE GESTION EXPERTISE COMPTABLE"
Société à responsabilité limitée
au capital de 77 531 euros
Siège social : 14, Rue Ernest Cognacq
11100 NARBONNE
313 977 258 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix-neuf décembre,

A 10h,

Les associés de la Société COGEC "COMPTABILITE GESTION EXPERTISE COMPTABLE", société à responsabilité limitée au capital de 77 531 euros, divisé en 2 501 parts de 31 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

- Alexia LAINE EIRL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- Madame Nathalie PANIS- LANAU, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- La Société SOLANEX SOCIETE LANGUEDOCIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE, représentée par sa présidente Nathalie PANIS-LANAU, titulaire de 2497 parts sociales en pleine propriété,

- Yannick TOURNIE EIRL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- Samuel BARTHAS titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr Yannick TOURNIE, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

YT SB AL NPL

- Lecture du rapport de la gérance,

- Nomination d'un cogérant,

- Fixation de la rémunération du co-gérant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Mr Samuel BARTHAS a obtenu une demande de financement auprès du CRCA Languedoc pour intégrer la société holding SOLANEX au moyen d'une augmentation de capital social.
Préalablement a cette assemblée Samuel BARTHAS a participé à l'augmentation de capital au sein des sociétés COGEC et SOLANEX.
Samuel BARTHAS a également été régulièrement inscrit au tableau auprès du conseil régional d'Occitanie le 18/12/2025, en qualité d'expert-comptable.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée
Mr Samuel BARTHAS, né le 09/02/1992 à TOULOUSE domicilié à OUVEILLAN 11590 37 Rue de Goudailh

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

VT SB AL NPL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Samuel BARTHAS déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Samuel BARTHAS ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de mandataire social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Alexia LAINE
Gérante

Nathalie PANIS-LANAU
Gérante

Yannick TOURNIE
Gérant

Samuel BARTHAS
Gérant